

PARIS, 8 JUILLET 1994

Rwanda - Interview du ministre des Affaires étrangères, M. Alain Juppé aux radios françaises**Rwanda - situation humanitaire - dialogue politique - Accords d'Arusha**

Q - Monsieur le ministre, quelle est la situation humanitaire sur le terrain ?

R - La situation humanitaire est catastrophique. Au Rwanda, il y a eu des centaines de milliers de morts, des centaines de milliers de réfugiés qui sont partis vers les pays voisins, mais actuellement, dans la zone ouest du pays, on peut considérer que trois millions et demi de personnes sont dans une situation très précaire. Notamment dans la zone de sécurité française ; comme l'on sait que la sécurité y règne actuellement, de nombreuses populations ont tendance à s'y masser. D'où la nécessité de mobiliser les organisations internationales et c'est ce que j'ai fait ce matin en compagnie de Mme Michaux-Chevry et des représentants de François Léotard et de Michel Roussin. Nous avons d'ailleurs trouvé une réponse de principe tout à fait favorable, nous allons étudier maintenant concrètement comment on peut faire fonctionner les ponts aériens, mobiliser les capacités alimentaires, les vaccinations qui sont absolument indispensables car les risques d'épidémie sont très graves.

Je voudrais ajouter un point qui a été souligné ce matin par les ONG, et les organisations humanitaires, c'est qu'au-delà de cet effort qui est urgentissime, il ne faut pas perdre de vue le règlement politique parce que la seule façon de régler cette question sera que les réfugiés puissent, petit à petit, rentrer chez eux, il faut en discuter, et de ce point de vue, je dois dire que les choses évoluent plutôt dans le bon sens. Un cessez-le-feu n'est pas à exclure je l'espère dans les tout prochains jours. Le dialogue politique a été renoué, le FPR se fonde sur les accords d'Arusha, vous savez que cela a toujours été la position de la France, bref, là aussi, il faut que nous soyons actifs sur le plan diplomatique pour qu'un partage du pouvoir et une réconciliation puisse mettre un terme à ce drame épouvantable.

Q - Les organisations humanitaires sont-elles prêtes à faire plus ?

R - Oui, je ne veux pas en citer parce que ce serait désobligeant pour celles que j'oublierais, mais plusieurs ont fait savoir qu'elles étaient prêtes à dégager des possibilités de vaccinations, de l'aide humanitaire, des ouvertures, bref tout ce qui est absolument nécessaire. Les images que l'on peut voir dans cette zone, les hélicoptères la survole parfois, montrent que ce sont des centaines de milliers de personnes qui sont sur les routes, ballottées au gré de l'intoxication de telle ou telle radio qui diffuse souvent des nouvelles alarmistes. Donc il faut vraiment agir vite.

Q - Même celles qui étaient opposées par principe à l'intervention française ?

R - J'ai rappelé quels étaient les objectifs de l'intervention française, je crois que maintenant tout cela est clair, même ceux qui avaient les plus grandes préventions reconnaissent que l'on ne peut pas ne pas aller là où sont les besoins les plus criants et ils sont à l'heure actuelle un peut partout c'est vrai, notamment dans la zone ouest du Rwanda.

Gouvernement de réconciliation nationale - processus politique

Q - Considérez-vous le FPR comme gouvernement légitime maintenant ?

R - D'abord, je veux dire que nous n'avons pas reconnu le gouvernement auto-proclamé contrairement à ce que l'on a dit. Nous sommes tout à fait favorables à la constitution d'un gouvernement de réconciliation nationale comportant des modérés des deux camps. C'est ce qui est en train de se passer et donc, cela va dans le bon sens à mon goût.

Q - Plaidez-vous pour une réédition des FAR ?

R - Je n'ai pas à plaider sur ce plan-là, nous sommes totalement neutres sur le plan des combats. Ce que nous demandons en revanche, et nous avons pris nos responsabilités dans ce domaine, c'est que les coupables du génocide soient identifiés, jugés et châtiés. La France est prête à collaborer avec les institutions internationales, la commission d'enquête qui a été créée par les Nations unies, pour atteindre cet objectif.

NEW YORK, 8 JUILLET 1994

Ex-Yougoslavie - Résolution 936 adoptée par le Conseil de sécurité des Nations unies**Tribunal international sur l'ex-Yougoslavie**

Le Conseil de sécurité,

Rappelant ses résolutions 808 (1993) du 22 février 1993 et 827 (1993) du 25 mai 1993,

Considérant l'article 16/4 du statut du Tribunal international pour juger les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (S/25704),

Ayant examiné la proposition du Secrétaire général de nommer M. Richard J. Goldstone au poste de procureur du Tribunal international,

Nomme M. Richard J. Goldstone procureur du Tribunal international.